



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

CONVOCATION EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 19/07/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 27

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. ABDELOUAHED Olivier donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. GIL Eugène, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, GRATTEPANACHE Céline donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, MERCIER Catherine donne pouvoir à Mme PETRIOLI Franca, ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme TROIA Laure, CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : MM. GERNEZ Marc, PLAYE Maryse

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. SION Michel

OBJET : Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

.../...

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 d'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR) modifiant l'article L 211-2 du Code de l'urbanisme et disposant désormais que la compétence en matière de plan local d'urbanisme de l'EPCI emporte compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain ;

Vu la délibération n°309/15 en date du 13 avril 2015 du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut relative au transfert de la compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 Septembre 2015 modifiant les statuts de La Porte du Hainaut, relatif à la prise de compétence en matière de PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 10 Juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire et notamment de l'exercice du droit de préemption qu'il en soit titulaire ou délégataire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones classées en urbaine (U) et à urbaniser (AU) et instaurant une convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption déléguant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes à l'exclusion des zones économiques d'intérêt communautaire et des opérations reconnues d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Février 2021 approuvant la convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) à passer avec la CAPH ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner listées ci-dessous auxquelles Monsieur le Maire a répondu défavorablement, en vertu de sa délégation, compte tenu qu'il n'existait pas de projet sur ces secteurs ;

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter les biens suivants :

Date de réception	Situation du bien	Date de renonciation
1 Septembre 2023	65 Rue Arthur Brunet Section AA n°112	9 Octobre 2023
11 Septembre 2023	5 rue Jeanne Bouchet Section AH n°64	9 Octobre 2023
12 Septembre 2023	15 Allée Palissy Section AN n°227	9 Octobre 2023
15 Septembre 2023	113 rue Paul Bert Section BB n°s 154 et 158	9 Octobre 2023
21 Septembre 2023	1 Allée Mariotte Section AN °246	9 Octobre 2023
21 Septembre 2023	Rue Danton Section AZ n° 684	9 Octobre 2023
22 Septembre 2023	Chemin de Mastaing Section BD n°s 187 et 188	9 Octobre 2023
22 Septembre 2023	Chemin de Mastaing Section BD n° 797	9 Octobre 2023

.../...

22 Septembre 2023	18 rue Marceau Section BA n°1004	9 octobre 2023
22 Septembre 2023	58 rue Félicien Joly Section BA n°94	9 Octobre 2023
25 Septembre 2023	3 rue Camille Desmoulins Section BA n°s 816 et 817	9 Octobre 2023
29 Septembre 2023	1A rue François Noël Babeuf Section AZ n°s 711 et 713	9 Octobre 2023
3 Octobre 2023	12 rue Ambroise Croizat Section BH n°98	9 Octobre 2023
6 Octobre 2023	Rue Paul Bert Section BB n°180	24 Octobre 2023
16 Octobre 2023	29 rue Victor Hugo Section BA n°544	24 Octobre 2023
16 Octobre 2023	6 rue Félicien Joly Section BA n°155	24 Octobre 2023
16 octobre 2023	23 Avenue Jules Guesde Section AO n°29	24 Octobre 2023
19 Octobre 2023	6 rue Barbés Section BA n° 297	24 Octobre 2023
23 Octobre 2023	74 rue Louis Blanc Section AX n° 315 et 402	3 Novembre 2023
25 Octobre 2023	5 Allée Ampère Section AO n° 192	3 Novembre 2023
30 Octobre 2023	13 rue Pierre Courtade Section BH n°209	3 Novembre 2023
2 Novembre 2023	Rue Paul Bert Section BA n°628	27 Novembre 2023
3 Novembre 2023	92 Avenue Jules Guesde Section AN n°155	27 Novembre 2023
6 Novembre 2023	13 rue Marcel Griffon Section AO n°95	27 Novembre 2023
10 Novembre 2023	294 rue Victor Hugo Section AM n°51	27 Novembre 2023
15 Novembre 2023	18 rue Florent Guillain Section AZ n°406	27 Novembre 2023
24 Novembre 2023	74 rue d'Arras Section AN n°43	27 Novembre 2023

Fait en séance les jour, mois et an susdits
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Michel SION.

